

**Gestion en autorisation de programme et crédits de paiements n°04.3  
Opération Résorption des Friches Industrielles**

**Rapporteur** : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 16/02/04	favorable	séance du 18/02/04	favorable

Suite à la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisation de programme et crédits de paiements, sur la base des données du PPIF 2004-2007, il est proposé l'AP suivante :

**Intitulé** : Résorption des friches industrielles sur l'agglomération Bisontine

**Commission concernée** : Aménagement de l'espace - commission n° 5

**Service pilote** : Direction du Développement et de l'Aménagement.

**Présentation du programme** :

Chapitre	Objet	Montant de l'AP à compter de 2004	2004	2005	2006
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN €</b>					
20	Études				
21	Acquisitions foncières				
21	VRD				
23	Maîtrise d'œuvre et travaux				
21	Aménagements Équipements				
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers				
	<b>TOTAL</b>	<b>1 152 000</b>	<b>150 000</b>	<b>436 000</b>	<b>566 000</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €</b>					
13	Subventions : ATSR	<b>535 000</b>	181 000	161 000	193 000
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	<b>617 000</b>	- 31 000	275 000	373 000
<b>Taux de couverture par financement CAGB</b>		<b>53,6%</b>	Avance de trésorerie	63,1%	65,9%

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'autorisation de programme de l'opération résorption des friches industrielles et son découpage en crédits de paiement sur la période 2004-2006.**

Pour extrait conforme,  
Le Président